

Compte-rendu* de la REUNION PUBLIQUE du 10 décembre 2009

PPRT ARKEMA Pierre Bénite – DPL, EPL, SPR - Port Edouard Herriot PIERRE-BENITE – LYON 7^{EME}

* Compte rendu réalisé pour le compte de la DREAL Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) par l'agence Edel

Une réunion publique dans la commune de Pierre-Bénite a été organisée dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Des représentants des services de l'Etat, d'ARKEMA Pierre-Bénite, ainsi que des collectivités territoriales, étaient présents :

- M. Serge Tarassioux, maire de Pierre-Bénite
- Mme Mireille Elmalan, Vice-présidente chargée des risques industriels et technologiques majeurs
- M. Jean Villien, Grand Lyon
- M. Jean-François Bossuat, DREAL
- M. Guy Levi, M. Bruno Defrance, Mme Aurélie Roy, de la DDE 69 (devenue DDT 69 depuis le 1^{er} janvier 2010)
- M. Fromage, directeur d'ARKEMA Pierre Bénite
- Mme Béatrice Colin, responsable du service hygiène et sécurité ARKEMA Pierre Bénite
- des représentants du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Déroulement de la réunion :

- introduction par M. le maire
- présentation d'un film de l'INERIS expliquant la démarche PPRT
- présentation des cartes d'aléas et d'enjeux par les services de l'Etat
- questions/réponses
- conclusion du maire

Introduction :

M. Serge Tarassioux remercie les personnes présentes et indique que cette réunion est très importante pour l'avenir de la commune de Pierre-Bénite. Il souligne l'avancée possible grâce à la loi « risques » du 30 juillet 2003. En effet, en prévoyant la signature de conventions tripartites pour financer les mesures foncières prises au titre des PPRT, elle permet l'intervention directe des collectivités territoriales dans la démarche. L'intervention des riverains est également prévue dans le cadre d'un dispositif d'information et de concertation.

Pour la commune, deux questions importantes se posent au regard des PPRT :

- comment continuer à transformer la ville dans un contexte contraint ?
- Comment les mesures prises au titre des PPRT vont-elles pouvoir être financées ?

1. Présentation des cartes d'aléas

Information préalable : l'ensemble des documents (cartes, comptes-rendus) sont en ligne sur le site internet : www.clic-rhonealpes.com ou www.pprt-rhonealpes.com. La lettre d'information semestrielle « Regards sur le Risque » permet aussi d'aborder les sujets relatifs aux risques industriels de manière simple et pédagogique.

➤ L'étude de dangers

M. Bossuat explique que les cartes d'aléas sont réalisées à partir des Etudes De Dangers. Ces documents doivent être révisés tous les 5 ans.

Quelques composantes du risque sont expliquées :

- le danger : l'objectif est de le diminuer pour limiter les risques qui en découlent,
- La probabilité : c'est la probabilité que le potentiel de danger se réalise.

➤ Le PPRT

Au niveau national : 420 PPRT permettent de couvrir l'ensemble des sites industriels Seveso Avec Servitude. Le département du Rhône comprend 11 PPRT. Sept sont prescrits à ce jour.

Pour la vallée de la chimie, il y a trois PPRT :

- Saint-Fons : ARKEMA Saint-Fons, Bluestar, Rhodia Belle Etoile
- Feyzin : Total, Rhône-Gaz
- Pierre-Bénite, Lyon 7^{ème} : ARKEMA Pierre-Bénite, Dépôt Pétrolier, Entrepôt Pétrolier de Lyon et Stockages Pétroliers du Rhône.

Le principe du PPRT, c'est la protection des personnes et des populations. Il s'agit de ne pas aggraver le risque et de le réduire par une action sur les installations.

La maîtrise de l'urbanisation va s'appliquer à l'existant.

L'identification des dangers dans l'étude de dangers va permettre de réaliser une cartographie des dangers les plus significatifs au regard de leur probabilité, de leur cinétique et de leur gravité.

Des mesures complémentaires de réduction du risque à la source vont aussi être proposées à l'industriel par les services de l'Etat afin de limiter les impacts au maximum.

Un périmètre d'étude du PPRT va être défini à partir de la carte d'aléa. C'est dans ce périmètre qu'il sera obligatoire d'avoir une information des locataires et des acquéreurs.

➤ Les risques en présence

L'activité d'ARKEMA Pierre-Bénite fait état de 58 phénomènes dangereux.

Les 3 dépôts pétroliers situés dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon font état d'environ 50 scénarios.

Plusieurs risques sont en présence : toxique, thermique, surpression.

A Pierre-Bénite, c'est le risque toxique qui est le plus présent.

2. Présentation des cartes d'enjeux

Mme Roy présente la définition des enjeux. Il s'agit des personnes, des biens, des activités qui vont se trouver dans le périmètre d'étude du PPRT.

L'objectif est d'avoir une connaissance fine des personnes qui peuvent être exposées. On s'intéressera moins à l'intégrité des biens.

La vulnérabilité sera étudiée. Il s'agit de savoir comment une personne ou un bien peuvent-ils résister ou pas à un aléa.

Dans le cas de Pierre-Bénite, il s'agit d'avoir des logements ou des locaux capables de permettre un confinement pendant une durée de 2 heures correspondant au temps d'intervention de l'entreprise et aux secours publics pour faire face à l'accident.

Pour un bâtiment, il s'agira d'envisager des interventions techniques sur l'enveloppe globale de l'immeuble et de prévoir des locaux de confinement dans les logements ou dans les immeubles.

A Pierre-Bénite : environ 7600 personnes, 3000 logements, 43 établissements recevant du public et 40 entreprises (700 emplois) sont concernés par les mesures qui seront prises au titre du PPRT.

Sur l'ensemble du périmètre d'étude, 90% du territoire du périmètre d'étude est urbanisé.

Il y a aussi des infrastructures de transport dans le périmètre : routes, gare, services de transport (arrêts de bus, ouvrages techniques etc.) : A 7, voie ferrée, lignes de TCL, itinéraires modes doux, antennes téléphonie, lignes électriques.

Les enjeux vont être étudiés en prenant en compte les capacités des acteurs concernés à gérer les accidents. Les études menées seront validées par les personnes associées à l'élaboration du PPRT dans le cadre des réunions d'association.

3. Questions /réponses

➤ Implication de la population dans la démarche PPRT

M. Tchen Nguyên, professeur à l'université Lyon 3, master gestion des risques, estime que la démarche d'information utilisée par les services de l'Etat est descendante. Il ajoute aussi que la théorie de la prévention des risques majeurs consiste à aborder le couplage entre vulnérabilité et résilience¹. Or, la population est considérée comme étant vulnérable sans prendre en compte ses capacités de résilience.

Afin de révéler les capacités de résilience de la population, il conviendrait de mener une démarche d'élaboration des PPRT plus participative.

➤ Niveau de sécurisation et de formation des salariés extérieurs à l'entreprise ARKEMA

L'intervention de salariés extérieurs à l'entreprise augmente-t-elle les risques ?

Non, selon M. Fromage, directeur d'ARKEMA. En moyenne et par an, 150 personnes venant de l'extérieur travaillent sur le site de Pierre-Bénite. Le système de gestion de la sécurité de l'entreprise intègre leur activité. Les entreprises dont elles sont salariées sont habilitées à travailler sur le site par une tierce partie. Le personnel est dûment formé et fait l'objet d'un accueil « sécurité » spécifique, d'un plan de prévention et d'autorisations de travail.

➤ Le besoin de transparence sur les produits utilisés dans l'entreprise

¹ Résilience : la *résilience* est la «capacité à bien vivre et à se reconstruire après un traumatisme»

La direction du groupe d'ARKEMA a-t-elle une marge de manœuvre pour diminuer les risques à la source sur le site de Pierre-Bénite ?

Les salariés peuvent-ils également intervenir pour améliorer les conditions de sécurité ?

Ne devrait-on pas imaginer des dispositifs de concertation pour que les élus, les habitants, puissent intervenir sur le lieu même de l'entreprise, pour donner une opinion sur la prise en compte des risques majeurs ?

Le besoin de plus de transparence et de connaissance sur les produits utilisés et fabriqués par l'entreprise sont évoqués.

M. Fromage répond qu'il existe un Comité d'orientation « terrain d'ententes » avec les élus, les représentants du monde associatif, éducatif et des membres de l'hôpital Lyon sud. Une réunion se tient une fois par an elle donne lieu à la présentation de l'usine, des projets, des attentes en terme de communication. Des sondages sont organisés pour prendre en compte les préoccupations en termes de nuisances, d'emplois etc.

Vigipirate ne facilite pas les choses pour s'ouvrir sur l'extérieur. Il n'est plus possible de faire des réunions « portes ouvertes » mais on peut encore accueillir des petits groupes.

➤ les investissements réalisés pour réduire les risques à la source

Avez-vous anticipé la négociation en prévoyant des investissements pour diminuer les zones de risque ? Quels efforts sont-ils effectués par ARKEMA d'un point de vue financier ?

1 million d'euro est investi par an sur les questions de sécurité à ARKEMA Pierre-Bénite.

Des mesures de système de double détection (permettant d'exclure le scénario de rupture de la canalisation de chlore) vont être financées.

➤ Le financement des travaux par les propriétaires

Comment les gens vont-ils financer les travaux alors qu'à Pierre-Bénite, une personne sur deux est non imposable ?

Comment sera contrôlée la mise en œuvre des travaux ?

M. Bruno Defrance, de la DDE, répond que les financements mobilisables s'intègrent dans les crédits d'impôts². Ce sujet a été remonté au niveau national dans le cadre d'une conférence « Grenelle des Risques » pour réfléchir à l'extension des mesures de financements et pour mobiliser d'autres sources de financement. Normalement, les décisions seront prises à l'occasion de la loi de finances 2011.

Il n'est pas prévu de contrôle des mesures à ce stade.

Mme Elmalan ajoute que des parlementaires et l'association des maires concernés (AMARIS) ont exprimé que ce qui est dans la loi est nettement insuffisant. Il a été demandé que le crédit d'impôt soit porté à 50 % du coût des travaux réalisés, plafonné à 30 000 euros.

Une étude a montré que les ménages auraient environ 3000 euros de travaux à réaliser par logement (risque suppression).

² crédit d'impôt : disposition fiscale permettant aux ménages de bénéficier d'une réduction de leur impôt sur le revenu s'ils réalisent des dépenses pour certains travaux, ou permettant de recevoir la somme correspondante s'il ne paie pas d'impôt. Chaque contribuable peut donc bénéficier du crédit d'impôt, qu'il soit imposable ou pas.

➤ L'impact des expropriations, carte d'aléas, valeur foncière des biens exposés

Des membres de l'assistance estiment que le dispositif anéantit une économie dans une commune. Ce qui ne peut être admis.

L'expropriation est ressentie de manière brutale et technocratique. Quid des artisans ? Y aura-t-il des mesures pour financer les déplacements éventuels d'activité économique ?

Comment se fait-il qu'on n'ait pas limité le développement urbain proche de l'usine ? Il n'est pas normal que l'on veuille exproprier des habitations qui existaient avant l'usine. L'entreprise aurait dû faire en sorte qu'elles puissent perdurer ?

Réponse d'ARKEMA :

ARKEMA estime que la carte d'aléas est difficilement tolérable pour les riverains.

La diminution des risques à la source est une préoccupation d'ARKEMA qui date d'avant la loi de 2003 et cela se manifeste au travers de plusieurs mesures :

- la diminution des débits, des pressions, des températures, dans les canalisations de chlore (faisant passer la limite des aléas de 2500 à 1190 m).
- le confinement des postes de dépotage et de stockage ;
- des canalisations en double enveloppe et la prévision de coupure en cas de fuite ainsi que le déclenchement de rideaux d'eau.

Les phénomènes dangereux dimensionnants proviennent d'un atelier où est fabriqué le forane 134 qui sert aux climatiseurs de voiture. Ce produit sera interdit dans les véhicules en 2017.

L'entreprise est en pourparlers avec l'Etat sur la caractérisation des effets de diffusion en cas de fuite. L'intention est de faire prendre en compte le fait que l'atelier soit bardé de 3 côtés et qu'il y a un rideau d'eau.

Réponse du Grand Lyon et de la mairie de Pierre-Bénite :

Les carte d'aléas font l'objet d'un examen par un comité de pilotage mis en place au sein du Grand Lyon. Ce comité est composé des vice-président.e.s concerné.e.s et des maires des communes de la vallée de la chimie. Il est assisté d'une équipe d'ingénieurs capable de fournir des contre-arguments techniques afin de limiter les conséquences en matière de développement urbain tout en préservant la sécurité de la population.

Réponse de l'Etat :

Le risque existe mais ne se voit pas. Or, plusieurs accidents qui ont eu lieu dans le monde, comme à Bophal en Inde, montrent que le risque zéro n'existe pas. La capacité de résilience des populations ne peut pas grand-chose face à leur probable mortalité.

La carte d'aléas n'est pas là pour favoriser des infrastructures ou limiter des constructions par principe. C'est le retour d'expériences et une approche technique qui permettent d'avoir des données visant à protéger la population.

Le système mis en place répond au principe de précaution. Les probabilités d'accident considérées ne sont pas fictives.

Le travail mené par l'Etat se veut pragmatique et n'a pas pour but d'être imposé. Un travail de fond se fait avec les élus et les professionnels. Cela est plus difficile avec la population. Pour autant, l'information ne se veut pas descendante : il est prévu, notamment au cours de ces réunions, de prendre en compte les suggestions et les remarques qui pourront être faites et de s'appuyer sur les élus, représentants de la population.

Les dispersions de vent les plus défavorables sont prises en compte pour calculer l'aléa.

Les discussions se poursuivent entre industriels et administration pour savoir ce qui peut être pris en compte en fonction des apports qui peuvent être faits notamment en matière de modélisation des phénomènes de dispersion.

➤ Les projets futurs

Comment le projet de TOP, l'autoroute A 45 et le métro d'Oullins sont-ils pris en compte dans la démarche PPRT ?

Concernant le TOP, le préfet a répondu à une question que lui a posée le Grand Lyon concernant les possibilités de tracé de cette infrastructure. Le TOP devra se situer dans une zone d'aléa qui ne devra pas dépasser le niveau moyen M.

Le métro d'Oullins est regardé à l'aune des risques technologiques. Il ne se situe pas dans le périmètre PPRT (périmètre de maîtrise de l'urbanisation) mais dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (périmètre des secours). Les questions de sécurisation des personnes concernées sont donc évoquées : l'installation, en cas de risque, peut être mise en surpression pour mettre en sécurité les personnes et constituer un abri.

➤ Sur quoi repose le besoin de se confiner pendant 2 heures ? Combien de personnes sont-elles informées du signal d'alerte ?

Les 2 heures correspondent au temps, estimé au regard de retours d'expériences, de mise en place des secours et par l'industriel pour maîtriser un événement accidentel.

4. Conclusion de M. le maire de Pierre-Bénite

Le maire indique qu'il est satisfait du niveau d'information donné aux citoyens.

La première priorité consiste à réduire les risques à la source et la seconde est d'améliorer la sécurité des personnes tout en renouvelant le centre de la commune.

Il est également important de prendre en compte le point de vue des salariés, des riverains et aussi les moyens de gestion de crise de la commune.

Le maire souhaite que les problématiques d'agglomération et communales fassent l'objet du même traitement par le préfet. Les maires attendent des réponses quant au développement communal face aux risques industriels.

Des questions sont aussi à poser au niveau de l'assemblée nationale sur le besoin de mettre en place des opérations d'amélioration de l'habitat dans les zones de risque. L'appel à la solidarité nationale doit pouvoir jouer.

Un forum de la sécurité industrielle aura lieu en 2011 pour montrer ce qui se fait dans ce domaine. Enfin, une recherche-action est en cours avec l'université pour voir en quoi la démocratie participative est un plus pour la gestion des risques.

A Pierre-Bénite, un conseil de développement durable est mis en place pour donner un avis sur le PPRT et devra permettre de s'adresser au plus grand nombre.

M. le Maire remercie les participants et clôt la réunion
